

12 fév 2021 -17:21

Appartient à Conseil des ministres du 12 février 2021

Protocole de coopération entre le CAAF, l'IF et le FAI

Le Conseil des ministres a pris acte du protocole de coopération entre le Comité d'Audit de l'Administration Fédérale (CAAF), le Corps interfédéral de l'Inspection des Finances (IF) et le Service fédéral d'audit interne (FAI).

Ce protocole de coopération a une double finalité, à savoir :

- la concrétisation du principe de l'audit unique entre le FAI et l'IF, en ce qui concerne la gestion et l'utilisation des fonds UE
- l'organisation structurelle de l'échange d'informations et de recommandations entre, d'une part, l'IF dans le cadre de l'exercice de ses missions et, d'autre part, le FAI dans le cadre de la phase de préparation, d'exécution et de suivi des audits du risque effectués par ces derniers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be

Eva De Bleeker, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 792 99 06

<https://debleeker.belgium.be>

info.debleeker@just.fgov.be

Bavo De Mol

Porte-parole

+32 476 60 08 91

bavo.demol@just.fgov.be